



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de classement de diverses interventions
du Conseil général

(du 18 avril 2006)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Comme indiqué dans le rapport de gestion 2005, depuis un certain nombre d'années, divers motions, postulats et questions écrites se sont accumulés, auxquels le Conseil communal se doit aujourd'hui d'admettre qu'il ne pourra pas répondre sous la forme d'un rapport ad hoc ou dans le cadre d'un rapport plus général sur le même sujet. Certains de ces textes sont désuets, d'autres ne sont pas de la compétence du Conseil communal. Pour d'autres enfin, le rapport est visiblement un mode de réponse disproportionné et donc inapproprié. C'est pourquoi nous vous proposons, par ce rapport, explications à l'appui, le classement de six motions, un postulat et une question écrite.

Motion Marcel Cotting et consorts "Attrait des transports en commun" (novembre 1995)

L'étude du plan de circulation a démontré l'importance du trafic urbain dans notre ville. Plusieurs causes sont certainement à l'origine de cette situation, parmi lesquelles le coût dissuasif des transports en commun n'est pas à négliger.

Une baisse des tarifs n'étant pas envisageable, nous demandons au Conseil communal d'étudier certaines mesures susceptibles d'améliorer l'attrait des TC auprès du public.

Nous pensons, entre autres, à:

- *porter la validité du titre de transport de 30 à 60 minutes, du moins en ce qui concerne les cartes multicourses*
- *autoriser le retour au domicile de l'utilisateur par la même ligne empruntée à l'aller*
- *envisager des abonnements mensuels et annuels transmissibles.*

- envisager un tarif réduit pour les porteurs d'abonnements CFF demi-tarif, voire de pratiquer des tarifs abaissés pour tous les titres de transport destinés aux rentiers AVS, comme cela se pratique dans d'autres villes.
- envisager des conditions spéciales pour les familles.

Nous souhaitons également connaître une estimation des incidences financières de telles propositions afin d'en mesurer l'impact sur les finances de la ville.

Réponse du Conseil communal

Plusieurs motions concernant les transports sont encore en traitement. Le Conseil communal y répondra, en présentant notamment dans les rapports qu'il envisage d'adresser au Conseil général sur la circulation en Ville et sur le RUN, les orientations qu'il entend promouvoir là où il conserve des compétences en matière de transports.

Déposée en novembre 1995, cette motion porte principalement sur les tarifs pratiqués par les compagnies de transports en commun, domaine dans lequel de nombreuses évolutions sont intervenues depuis lors et sur lequel le Conseil communal n'a plus de compétences directes.

En outre, un projet de communauté tarifaire intégrale pour tout le canton a été initié qui, s'il aboutit, devrait apporter des réponses aux préoccupations exprimées par les motionnaires. A l'heure actuelle, le projet en question butte sur l'opposition de la compagnie des transports en commun du Littoral, qui ne souhaite pas voir ses tarifs unifiés à ceux des autres compagnies, mais a reçu le soutien du Conseil d'Etat qui soutient l'objectif d'une communauté tarifaire intégrale.

Enfin, l'opportunité de conditions spéciales pour les familles ne pourra être envisagée qu'une fois les nouvelles conditions tarifaires connues. Le Conseil communal intégrera cette question dans la réflexion en cours sur les conditions d'accès privilégiées des citoyens chaux-de-fonniers à certaines prestations offertes par la Ville (infrastructures sportives et culturelles notamment).

Dans la mesure où le Conseil communal aura l'occasion d'exposer la politique qu'il entend mener en matière de transports en lien avec d'autres motions et que les questions posées par celle-ci ne relèvent plus principalement de sa compétence, nous vous en proposons le classement.

Motion de M. Cédric Schweingruber et consorts « La Chaux-de-Fonds au secours des refusés d'Emmen et d'ailleurs (mars 2000) »

Note: Le Conseil municipal de Genève a accepté une motion urgente concernant les « refusés d'Emmen », et le Grand conseil genevois a également été saisi d'une motion et d'une initiative cantonale. Le Parti socialiste considère que cette idée est bonne, il la soutient et se déclare prêt à collaborer avec ses homologues genevois. La voie étant ouverte et ces derniers ayant souhaité que l'exemple fasse tache d'huile dans d'autres

viles, nous avons repris volontiers ici -sous une forme améliorée, notamment dans ses conclusions -le texte de la motion genevoise, comme base de travail.

Considérant :

- les résultats de la consultation municipale du 12 mars 2000, à Emmen; .que cette consultation portait sur la naturalisation de 56 personnes ;
- que seules 8 personnes ont vu leur candidature acceptée par les votants ;
- que les étrangers d'Emmen dont la candidature à la naturalisation suisse a été refusée sont, de toute évidence, victimes d'une appréciation fondée sur leur origine culturelle;
- que cette ségrégation entre les origines est contraire aux plus élémentaires droits des gens ;
- que ce droit pour les citoyens d'Emmen de procéder à cette sélection est issu de l'approbation par ceux-ci, en juin 1999, d'une initiative populiste des Démocrates suisses ;
- que des consultations ou des lois comparables en vigueur dans d'autres cantons suisses autorisent cette procédure dite de «naturalisation populaire» alors qu'elle est contraire aux Conventions internationales auxquelles la Suisse a adhéré et à la Constitution fédérale ;
- que cette procédure incite et encourage les règlements de comptes anonymes, la xénophobie, le racisme et l'exclusion entre résidents d'une même collectivité ;
- que les autorités exécutives et législatives doivent conserver et protéger les prérogatives à même d'assurer des décisions sereines, humaines et conformes au nécessaire respect entre les peuples et aux droits de l'homme ;
- la longue histoire de La Chaux-de-Fonds en tant que ville d'accueil;
- que nous estimons, à La Chaux-de-Fonds, que l'appréciation d'un candidat à la naturalisation doit se faire sur la base de ses seules qualités personnelle .

Le Conseil général demande au Conseil communal :

1. de transmettre aux autorités concernées la désapprobation du Conseil général face aux procédures du type «naturalisation populaire»;
2. de contacter les candidats d'Emmen à la naturalisation, refusés par leurs corésidents, afin de les assurer du soutien des élues et élus chaux-de-fonniers;
3. d'entreprendre les démarches utiles auprès des autorités cantonales et confédérales en vue d'interdire ce type de procédure;
4. de demander au Conseil fédéral et au Conseil d'Etat l'autorisation d'accorder la nationalité neuchâteloise aux habitants d'Emmen dont la demande de naturalisation a été refusée par le corps électoral de leur commune de résidence le 12 mars 2000;
5. de rendre publique par les mass médias, au niveau suisse, cette prise de position.

Motion de Mme Eva Fernandez et consorts avec clause d'urgence « Après les refusés d'Emmen, voici ceux de Naters » (juin 2003)

Les questions liées à la nationalité suisses sont sensibles et la procédure de naturalisation semble actuellement ouvrir la porte à des sentiments que nous espérons d'un autre âge. Ainsi la bourgeoisie de Naters, réunie pour l'occasion, a refusé d'octroyer la nationalité à 17 personnes provenant toutes de l'ex-Yougoslavie. Certains de ces refusés sont pourtant établis depuis plus de 20 ans en Suisse. La procédure du vote à bulletin secret a permis à certains d'exprimer de manière protégée leur sentiment xénophobe. Sans vouloir ici juger du sentiment lui-même, peut-on permettre qu'il compromette ainsi l'avenir de 17 personnes ?

Ainsi, après un vote qui refusait la naturalisation à bon nombre de personnes en mars 2000 à Emmen, d'autres votes de ce genre ont eu lieu et la question reste d'actualité.

Devant les nouveaux cas apparus à Naters, nous souhaitons que le Conseil communal

- *poursuive ses contacts divers en vue d'interdire de telles procédures,*
- *écrive à la commune et à la bourgeoisie de Naters, pour leur signifier notre désapprobation de cette procédure*
- *écrive aux personnes refusées de Naters, pour leur signifier notre solidarité,*
- *publie un communiqué de presse montrant notre désapprobation de cette procédure et notre solidarité envers les personnes refusées.*

Notre ville, qui s'est toujours enorgueillie de l'accueil qu'elle a su offrir aux immigrés, ne peut pas rester sans réaction devant ces actes de discrimination.

Réponse du Conseil communal

Les dispositions réglant la naturalisation sont issues de la Loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse d'une part et de la Loi cantonale sur le droit de cité neuchâtelois, d'autre part.

Les événements évoqués ci-dessus ont eu un large écho au niveau fédéral, ce qui a provoqué plusieurs interpellations. Ces dernières ont conduit le Parlement à proposer une modification de la législation pour les naturalisations des étrangers des deuxième et troisième générations.

Ces modifications envisagées ont été refusées, en votation populaire, au mois de septembre 2004.

Cependant, nous devons souligner que le peuple neuchâtelois, et le corps électoral chaud-fonnier en particulier, ont accepté ces modifications à près de 65% pour la naturalisation facilitée de la 2^e génération et à plus de 71% pour la naturalisation de la 3^e génération.

Nous pouvons dès lors constater, au vu des réactions et de la prise de conscience au niveau fédéral dans tous les milieux politiques, que ces motions ont atteint le but souhaité. Elles ont eu une réponse favorable d'une part et elles ne sont plus d'actualité, au niveau communal s'entend bien, d'autre part.

En conclusion, nous vous proposons de classer ces deux motions.

Postulat Laurent Kurth et consorts relatif à l'utilisation du parking du futur casino comme parking d'échange pour les pendulaires (juin 2001)

La rénovation des abattoirs et leur transformation en casino nécessite la construction d'un parking aux environs immédiats.

Au vu de l'utilisation prévisible de ce parking en fonction de la fréquentation du casino, soit en soirée et de nuit ;

Au vu également de la proximité de la future H20 et, des flux de trafic qu'elle absorbera en provenance de l'Ouest (Le Locle et France) et du Sud (Littoral et Val-de-Ruz) ;

Au vu enfin de l'importance de l'investissement consenti pour la création de ce nouveau parking ;

Prenant également en compte la volonté exprimée par une part croissante de la population et par la majorité des groupes politiques représentés au Conseil général de voir réalisée une véritable zone piétonne au centre Ville ;

Et considérant que la réalisation d'une zone piétonne passe par la limitation du trafic privé en Ville,

Les soussignés prient le Conseil communal d'étudier la possibilité d'utiliser le nouveau parking envisagé aux alentours du casino également comme parking d'échange pour les pendulaires travaillant au centre-ville.

Pour réaliser un tel projet, ils invitent le Conseil communal à envisager notamment :

- une fréquence de passage accrue des transports en commun à proximité du parking aux heures de pointe, de façon à rendre cette solution véritablement attractive ;*
- des tarifs de parcage longue durée et à prix compétitif par rapport aux tarifs en vigueur au centre ville ;*
- la gratuité des transports en commun en Ville pour les personnes s'étant acquittées du prix du parking pour une certaine durée ;*
- au besoin, des mesures de restriction de trafic ou de parcage au centre ville.*

Réponse du Conseil communal

Lors de son dépôt, le postulat était lié au rapport relatif au projet d'implantation d'un casino dans les bâtiments des abattoirs, projet écarté depuis lors par le Conseil fédéral lors de la désignation des sites autorisés à exploiter les casinos "A" et "B" en Suisse.

Le site sur lequel était envisagé le parking en question pourrait toujours accueillir des places de stationnement à l'avenir, en fonction de l'affectation future des abattoirs et du développement de Polyexpo.

En revanche, si la nécessité de parkings d'échange aux abords de la Ville n'est pas contestée, le Conseil communal privilégie actuellement, dans le cadre des travaux relatifs à l'organisation des transports au sein de l'agglomération Morteau – Le Locle – La Chaux-de-Fonds (projet RUN), l'option consistant à renforcer les transports publics au sein de l'agglomération et à envisager de tels parkings au Sud de La Chaux-de-Fonds et à l'Ouest du Locle.

L'abandon du projet de casino, les incertitudes concernant l'affectation future des abattoirs et les priorités fixées en matière de transports, ajoutés aux difficultés financières de la Ville, nous conduisent en conclusion à vous proposer le classement de ce postulat.

Question écrite de M. A. Houlmann et consorts "Pleins feux sur un oubli programmé" (juin 2001)

Leur publicité vante sur quatre pages et dans tous les journaux, que les CFF chouchoutent les Romands et que tout le monde va en profiter.

Du haut des Montagnes neuchâteloises, non seulement nous ne voyons rien venir, mais la situation s'aggrave et accentue les disparités de l'offre entre différentes régions d'importance égale. Cette situation est inacceptable.

En effet, dans les nouveautés marquantes du nouvel horaire CFF, il y a pour les Montagnes neuchâtelaises :

- *augmentation du temps de parcours*
- *ruptures des correspondances*
- *rupture de charges en augmentation (changements supplémentaires de trains et de quais)*

Nous demandons au Conseil communal de bien vouloir intervenir auprès des autorités compétentes pour qu'elles répondent aux points suivants:

1. *Quand les Montagnes neuchâtelaises entreront-elles enfin dans le concept ferroviaire national, du RER bernois ?*
2. *A quand un horaire cadencé à 30 minutes aux heures de pointe (matin et soir)?*
3. *Quelles sont les causes de telles disparités et à qui les devons-nous?*

Selon les vœux des CFF pour leurs clients, nous aimerions aussi avoir des « relations » ferroviaires plus proches, plus fréquentes, plus directes et plus agréables, tout comme les régions du Plateau de même importance que la nôtre.

Réponse du Conseil communal

Datant de juin 2001, la question posée mettait le doigt sur des préoccupations importantes pour l'ensemble de la région. Depuis lors, de nombreux changements sont intervenus concernant la desserte ferroviaire des Montagnes neuchâtelaises.

Le nouvel horaire introduit en 2004 fait en particulier de La Chaux-de-Fonds un nœud de correspondances entre toutes les lignes au départ de la Ville, les temps de parcours avec Neuchâtel se sont légèrement améliorés avec la suppression de plusieurs arrêts intermédiaires pour les trains directs et la cadence a été portée à deux trains par heure entre le Littoral et les Montagnes neuchâtelaises aux heures de forte affluence. Des améliorations sont encore intervenues dans les liaisons avec la France, qui voit désormais 2 trains et un bus relier Morteau à La Chaux-de-Fonds le matin et La Chaux-de-Fonds à Morteau le soir.

Certes, la desserte des Montagnes neuchâtelaises par le train reste loin d'être optimale et des progrès importants sont encore attendus. Des espoirs semblent toutefois davantage permis aujourd'hui qu'en 2001 dans la mesure où le projet de liaison rapide entre le "Haut" et le "Bas" du canton (TRANSRUN) fait clairement partie des priorités des autorités cantonales qui ont sollicité son inscription par la Confédération parmi les projets de transports d'agglomération. En outre, dans le cadre des projets à l'étude au sein des groupes institués par le RUN, la question de l'amélioration des transports en commun fait l'objet de nombreuses réflexions. Outre la liaison "Haut-Bas", la question de la valorisation des gares, celle de l'amélioration de l'offre au sein des agglomérations et celle des interfaces entre transports publics et privés sont toutes à l'ordre du jour des différents groupes de travail.

Convaincu enfin que, dans le domaine des transports, si la qualité de l'offre influence la demande, l'inverse est vrai également, le Conseil communal met progressivement en œuvre une politique d'incitation à l'utilisation des transports en commun.

Une telle politique non seulement permet de lutter contre l'engorgement du centre-ville, mais contribue aussi à convaincre les CFF de l'utilité de consentir des investissements dans cette région. Il présentera les contours de cette politique dans un prochain rapport au Conseil général.

Motion de M. Claude-Eric Hippenmeyer et consorts relative à la future implantation de la HEP BEJUNE dans notre ville (octobre 2001)

La partie neuchâteloise de la future HEP BEJUNE (désignée désormais sous le titre Institut pédagogique neuchâtelois) élira domicile à La Chaux-de-Fonds, sur le site de Beauregard. Le transfert des institutions concernées (Ecole normale, Séminaire pédagogique, Centre de perfectionnement du corps enseignant et Office de documentation pédagogique) s'échelonna de l'été 2000 à 2003.

Le Conseil communal est invité à prendre toute mesure utile pour que la Ville profite pleinement de cette implantation, en favorisant l'accueil des étudiants et des enseignants. Il s'agirait, par exemple, d'étudier les moyens d'offrir:

- *une centralisation des offres de logement pour les étudiants*
- *l'amélioration de la desserte du site par les TC*
- *des mesures incitatives pour encourager les enseignants à s'installer à terme dans les Montagnes neuchâteloises*
- *une information (dans le site même) large et continue sur la vie de la cité et plus particulièrement sur sa vie culturelle.*

Réponse du Conseil communal

Notre Conseil propose de classer cette motion sans vous présenter un rapport, puisque les points demandés dans cette intervention parlementaire ont été largement traités.

En effet, avant même l'installation des étudiants de la HEP BEJUNE à La Chaux-de-Fonds, notre Conseil, par le directeur de l'Instruction publique, a pris contact avec la direction de cette institution pour étudier les voies et moyens propres à accueillir de la meilleure façon possible les étudiants de cette Haute Ecole.

On peut signaler que diverses questions ont été traitées, notamment celles concernant le parcage, l'entretien de la cour, l'offre de logements pour les étudiants (par l'intermédiaire de la Gérance communale), une information adéquate et renouvelée concernant l'offre culturelle.

En ce qui concerne la desserte du site par les TRN (TC), il a été jugé que celle-ci était suffisante, puisqu'un arrêt de bus se trouve au carrefour des rues Alexis-Marie-Piaget et Stavay-Monllondin, soit au pied des escaliers menant au Collège de Beauregard.

Des contacts ont d'ailleurs également été pris avec le Centre Pierre-Coullery afin d'accueillir le mieux possible les étudiants de cette école.

Motion de M. Cédric Schweingruber et consorts « Pour l'adhésion au programme NewRide de Suisse Energie » (février 2005)

Le programme NewRide, lancé en 2001 sous l'égide de l'Office fédéral de l'Energie (OPE), vise à soutenir l'introduction sur le marché de deux roues électriques (vélos et scooters). Diverses mesures sont employées à cette fin :

1. Information
2. Organisations d'expositions
3. Coordination des fournisseurs et,
4. Soutien aux communes dans les activités visant à promouvoir les 2 roues électriques.

Dans le cadre de la collaboration avec les Communes, celles-ci peuvent obtenir des subventions incitatives, de base ou pour des projets spéciaux. Elles doivent établir un concept à déposer avant novembre 2004 et pourront bénéficier de ces subventions en 2005. A titre d'exemple, certains services communaux peuvent être équipés de scooters électriques pour les déplacements professionnels.

A l'égard des particuliers, outre l'information, l'encouragement à l'utilisation et les manifestations, la Commune peut accorder une subvention aux habitants de la ville qui acquièrent un 2 roues électrique. Elles prévoient en outre des mesures liées aux comportements, à la planification, et des mesures techniques visant à encourager cette mobilité urbaine durable.

Vu ce qui précède, le Conseil communal est prié de nous adresser un rapport sur:

- Sa position concernant le programme New Ride, dans la mesure où il semble que des contacts pris par le Service d'urbanisme avec ce programme aient eu lieu en novembre 2003, mais sans qu'un intérêt se manifeste ensuite de la part de la Commune.
- La faisabilité et les coûts de l'adhésion à ce programme par la Ville de La Chaux-de-Fonds, comme l'ont fait les Villes de Lausanne, Neuchâtel et tout récemment Delémont.
- Le calendrier de mise en place rapide du concept, de manière à pouvoir démarrer en 2005 la campagne d'information aux citoyennes et citoyens de notre ville « en vallon ».

Réponse du Conseil communal

Le programme NewRide, lancé en 2001, vise à soutenir l'introduction sur le marché de deux-roues électriques.

Sans frais d'inscription, la ville de La Chaux-de-Fonds s'est engagée dans ce programme pour 3 ans et cela à partir de 2005.

Les activités communales relatives au programme NewRide sont divisées en deux catégories:

Activités de base :

Font partie des activités de base:

- a) Mise sur pied d'un centre d'information au Service de l'énergie
- b) Coordination de l'offre (contacts avec les revendeurs de la région)
- c) Organisation d'au moins trois expositions publiques, permettant de tester les deux-roues électriques en collaboration avec les revendeurs locaux et le NewRide RoadShow. Pour l'organisation des trois manifestations par an, NewRide met gratuitement le matériel nécessaire à disposition (infrastructure, y compris assistance).

d) Diffusion d'informations (publicité, annonces, etc.) concernant les deux-roues électriques et les trois manifestations.

Projets spéciaux :

Font partie des projets spéciaux les autres activités liées aux deux-roues électriques (par exemple proposition d'itinéraires pour deux-roues électriques, service de livraison à domicile par e-scooters et e-bikes, etc.) ou les foires importantes.

Bilan 2005 :

En plus de l'achat de deux vélos électriques pour l'administration communale, les autorités ont confirmé l'engagement de la Ville qui octroie avec SIM S.A, à raison de 50% pour chaque partie, une subvention de CHF 300.- à CHF 600.- à nos citoyens lors de l'achat d'un vélo électrique. Le montant octroyé dépend du prix d'achat du vélo. De plus, certains concessionnaires accordent également un rabais supplémentaire. Pour l'année 2005, 4 vélos ont été achetés par des privés et un par SIM. Un stand d'information fût monté lors de l'inauguration de NEODE et pour la journée de la mobilité, le 17 septembre à la Halle aux Enchères.

Motion de M. Serge Vuilleumier et consorts « Journée Portes ouvertes » (septembre 2005)

A quoi servent les impôts ? Jette-t-on l'argent par les fenêtres ? Tous ces travaux sont-ils utiles ? Que fait la Commune ?

Les questions sont simples, les réponses sont-elles évidentes ?

Manifestement non si l'on se réfère à l'ignorance de la plupart des citoyennes et citoyens de notre ville en matière de fonctionnement, d'équipement et de gestion des collectivités publiques.

Ouvrir à la population, une fois par année ou dans une fréquence à déterminer, les portes des services communaux, avec explications circonstanciées, pourrait redonner conscience à la population d'appartenir à une communauté unie par un même destin.

La visite des institutions communales, des infrastructures parapubliques, des musées, des écoles, des constructions nouvelles ou rénovées (SIS, STEP, dépôt des TRN/TC, etc.) permettrait d'expliquer où va l'argent des impôts, favoriserait les échanges d'opinions, pourrait même susciter des vocations pour s'intéresser à la politique.

C'est dans cet esprit que nous invitons le Conseil communal à étudier la mise sur pied d'une journée « portes ouvertes ».

Réponse du Conseil communal

Notre Conseil vous propose de classer cette motion sans vous présenter un rapport. En effet, la réponse qui a été donnée par le représentant du Conseil communal lors de la séance du 29 octobre 2001 était déjà en quelque sorte une réponse orale à ladite motion, ce qui rend, à notre sens, superflue la présentation d'un rapport écrit qui demande un temps considérable à différents services qui ne peuvent pas, de ce fait, se consacrer à leurs tâches ordinaires.

Comme cela a été relevé, le Conseil communal a anticipé cette motion, puisque des portes-ouvertes ont été organisées le 11 juin 2005 à la STEP, Neode, L'heure bleue et au Service d'énergie et le 27 août au SIS, de même qu'à Cridor le 22 octobre. On peut également signaler que le 6 mars de cette année, le Centre d'orthophonie a également ouvert ses portes et il en sera de même le 23 septembre prochain pour le Centre de santé scolaire. La Bibliothèque de la Ville, après l'inauguration des locaux restaurés le 5 mai, organisera des portes ouvertes le samedi 6 mai.

Comme le Conseil communal l'a indiqué lors de la discussion de la motion, il n'est pas envisagé d'organiser des portes-ouvertes chaque année pour tous les services, mais de profiter de certaines occasions pour ouvrir l'administration à la population, ce qui va dans le sens souhaité par la motion. En effet, une ouverture généralisée occasionnerait un grand travail dans l'administration qui est déjà surchargée vu ses effectifs limités. De plus, de telles manifestations ne doivent pas être trop fréquentes au risque de lasser les visiteurs potentiels. On constate d'ailleurs que ces journées ont rencontré un franc succès et permettent à la population de notre ville de prendre conscience notamment du coût des prestations et de la manière parcimonieuse avec laquelle l'argent public est dépensé.

Nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de classer les six motions, le postulat et la question écrite traités ci-dessus.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :	Le Chancelier :
Didier Berberat	Sylvain Jaquenoud